

1968

Une grève qui fait mal!

Hélène Plourde

Numéro 75, automne 2003

Sur les bancs d'école

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7325ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Plourde, H. (2003). 1968 : une grève qui fait mal! *Cap-aux-Diamants*, (75), 57-57.

1968 : une grève qui fait mal!

L'été de 1965 : le service postal du Canada est paralysé par une grève, la première depuis 40 ans. Une fois l'accord signé avec le syndicat, le gouvernement instaure une commission royale d'enquête, la commission Montpetit, afin de faire la lumière sur les relations de travail. La situation est difficile aux Postes! Au total, 282 recommandations sont faites. Ces dernières ont plus ou moins d'impact puisqu'en 1968 les 24 000 travailleurs syndiqués déclenchent une grève nationale. Le point en litige : le salaire. Syndicats, gouvernement et citoyens seront touchés par ce conflit.

Sans contrat de travail depuis le 1^{er} octobre 1967, les travailleurs ne peuvent plus patienter. Le 11 juin 1968, 91,2 % des syndiqués donnent leur accord pour le déclenchement d'une grève. Celle-ci débute légalement le 18 juillet et durera trois longues semaines. Le mouvement n'implique pas directement tous les travailleurs. Les employés à temps partiel doivent aller travailler et quelques bureaux de poste ruraux demeurent ouverts au cours de ces trois semaines. Ces derniers sont tout de même obligés de demeurer chez eux, puisque le courrier ne circule plus.

Du point de vue syndical, la tenue d'une grève de cette ampleur requiert un haut degré d'organisation et de mobilisation. Tel que mentionné dans un document d'époque, les grévistes doivent se percevoir comme «des soldats allant à la guerre». Seul le comité central prend les décisions; les sous-comités régionaux ne font que transférer l'information aux instances locales. Les manifestations doivent se dérouler simultanément dans les points de grève d'un bout à l'autre du pays. La présence en masse de grévistes sur la ligne de piquetage est essentielle afin de maintenir la pression sur le gouvernement. Le moral des troupes est excellent du début jusqu'à la fin.

Le début des négociations se fait houleux, le syndicat et le patronat ne s'entendent pas. William Houle, élu le 30 mai 1968 comme président de l'Union des facteurs du Canada, est d'avis que la grève s'avère la seule solution au conflit. Le gouvernement, selon Alex Clark, président de la section locale de Calgary, a fait preuve de mauvaise foi, par son intransigence, au cours des discussions. Les négociations

sont interrompues à quelques reprises pour cette raison. Le médiateur, le juge René Lippé, de la Cour supérieure du Québec, ne parvient pas à régler le conflit de travail. Un conseil d'arbitrage prend la relève, le 14 juin 1968, avec à sa tête un professeur de droit de l'Université Laval, André Desgagné.

Malgré des efforts soutenus, aucune solution n'est trouvée. Le juge Lippé revient comme médiateur. Le gouvernement trouve insensée la demande d'une augmentation de 75 cents de l'heure, soit une hausse de 29 %. Le syndicat ne semble pas intéressé par une offre plus basse. Selon une étude réalisée par le ministère des Postes, ses employés sont mieux payés que ceux de l'industrie manufacturière. Cela explique l'opinion défavorable du premier ministre Pierre Elliott Trudeau face aux demandes des syndiqués. Mais pour l'instant, il ne se mêle pas des discussions entre les partis. Une loi protège les postiers en grève légale et le premier ministre ne peut les empêcher de se prévaloir de leur droit.

Néanmoins, Trudeau exprime clairement son opposition aux demandes des grévistes, tout en demeurant en retrait. Il laisse le règlement du conflit entre les mains du médiateur et de l'arbitre. Il espère qu'une entente sera bientôt signée. Sa position de non-ingérence face à ce conflit lui attire quelques reproches du grand public qui, bien avant que la grève soit déclenchée, souhaitait voir le premier ministre prendre position plus fermement afin d'éviter tout arrêt de travail. Le 3 août, l'Association canadienne des manufacturiers lui envoie une lettre, le pressant d'intervenir. Et ce même jour, Trudeau décide de réunir son cabinet pour discuter de la situation du conflit au ministère des Postes. La médiation a une dernière chance avant que le gouvernement s'en mêle.

L'arrêt de travail affecte les entreprises, qui ne peuvent émettre et recevoir les facturations et les acquittements. Certaines compagnies transforment leurs employés en facteurs pour assurer la livraison de leur correspondance d'affaires. D'autres, par l'entremise des journaux, demandent à la population de venir acquitter leurs comptes au bureau régional de l'entreprise le plus près. Les bureaux d'assurance chômage et d'aide sociale du gouvernement



Trudeau, à peine entré en fonction, doit faire face à une crise majeure du système postal. Caricature du *London Free Press*, 29 mai 1968. (Bibliothèque et archives du Canada).

mettent sur pied des centres de distribution temporaires afin que les gens ne soient pas privés de leur revenu. La situation entraîne des pertes d'argent importantes. Les contribuables devront payer la note doublement, puisque pour absorber les pertes dues à la grève, on annonce qu'une augmentation des tarifs postaux est envisagée par le ministère. Cela n'aide pas les grévistes à obtenir l'appui de la population. Quoique sympathique à la cause syndicale au début, l'appui des citoyens s'effrite compte tenu de la lenteur des négociations et des conséquences du conflit. Afin d'assurer un minimum de service, des citoyens organisent eux-mêmes des moyens de livraison de courrier.

La grève prend fin le 8 août. Ce ne fut pas une victoire éclatante pour les travailleurs. Ces derniers n'obtiennent qu'une augmentation de 21 cents de l'heure, soit moins de la moitié du montant qu'ils réclamaient. Cela ne décourage pas pour autant les employés du ministère des Postes ainsi que les membres d'autres syndicats. Il s'ensuit une série de luttes épiques (pensons entre autres aux grèves du Front commun au Québec) ou patrons et syndiqués, mettent de l'avant leurs conceptions respectives d'une société juste. ♦

Hélène Plourde
Musée canadien de la poste

Cet article fait suite au dépouillement de coupures de presse, conservées aux archives du Musée canadien des civilisations, concernant les grèves postales des années 1960 et 1987.